

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 janvier 2014

Service instructeur
Mission Aménagement de la Montagne

N° CP-2014-1-6-2

Service consulté

LEVEE DE LA DECHEANCE TRIENNALE ET PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer de lever la déchéance triennale et de prolonger le délai de validité de subventions accordées pour des opérations entrant dans le cadre de la politique Montagne.

Dans le cadre de la politique en faveur des sites de montagne, des subventions ont été accordées en 2009 et 2010 aux syndicats mixte d'aménagement des Stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges d'une part, du Massif du Markstein-Grand Ballon d'autre part, et enfin au syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace.

Le règlement financier prévoit que toutes les subventions qui n'ont pas été payées dans un délai de 3 ans à compter de la notification de l'aide sont prescrites.

Toutefois, le Conseil Général peut, par délibération motivée, renoncer à opposer la prescription découlant de ce règlement.

Les subventions accordées respectivement aux syndicats mixtes maîtres d'ouvrage de l'aménagement des stations du Schnepfenried, du Grand Ballon et enfin du Ballon d'Alsace présentent les caractéristiques suivantes :

N° OPERATION	LIBELLE	MONTANT SUBVENTIONNABLE HT (€)	Taux d'aide %	MONTANT DE LA SUBVENTION (€)	MONTANT DEJA VERSE (€)	SOLDE DU DOSSIER (€)	Remarque
GSS00231	SCHNEPFERRIED 09 - Terrassement du front de neige	200 000,00	81,00	162 000,00	116 591,40	45 408,60	Déjà prorogées jusqu'au 31/12/13
TOTAL SCHNEPFERRIED						45 408,60	
PSS00099	GRAND BALLON 09 - Rachat des installations de ski alpin complément	113 843,00	90,00	102 458,00	47 181,00	55 277,00	
GSS00262	GRAND BALLON 10 - Etude AMO	23 500,00	90,00	21 150,00	8 751,00	12 399,00	
TOTAL GRAND-BALLON						67 676,00	

N° OPERATION	LIBELLE	MONTANT SUBVENTIONNABLE HT (€)	Taux d'aide %	MONTANT DE LA SUBVENTION (€)	MONTANT DEJA VERSE (€)	SOLDE DU DOSSIER (€)	Remarque
GSS00255	BALLON D'ALSACE 10 - Aménagement paysager parking Ballon Sapins	571 262,00	9,00	51 414,00	45 758,00	5 656,00	
GSS00258	BALLON D'ALSACE 10 - Bâtiment technique Langenberg	485 100,00	20,00	99 106,00	77 303,00	21 803,00	
TOTAL BALLON D'ALSACE						27 459,00	
TOTAL GENERAL A PROROGER						140 543,60	

Opérations millésime 2009

S'agissant des deux opérations millésimées 2009 en faveur du syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster d'une part, et du syndicat Mixte d'Aménagement des sites du Markstein et du Grand-Ballon d'autre part, il convient de préciser qu'elles ont d'ores et déjà fait l'objet d'une prorogation par décision de la commission permanente en date du 18 janvier 2013 (*rapport CP-2013-1-6-4*), jusqu'au 31/12/2013.

Les travaux relatifs à ces deux opérations sont à présent terminés. Toutefois, les deux maîtres d'ouvrage n'étant pas en possession des derniers justificatifs, ils sollicitent de manière exceptionnelle l'ultime prolongation de la durée de validité jusqu'au 31/12/2014 afin de pouvoir présenter les dernières factures encore à venir.

Le montant du solde de subventions à proroger se monte pour les deux opérations à **100 685.60 €**.

Opérations millésime 2010

3 opérations sont concernées : l'une en faveur du Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon, les deux autres en faveur du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace :

- L'opération « Etudes et AMO » Grand-Ballon se poursuit et concerne l'intervention du Cabinet C2A pour l'ensemble du projet pluriannuel de réaménagement du site d'intérêt local du Grand-Ballon ;
- Les opérations menées au Ballon d'Alsace sont des chantiers importants susceptibles d'impacter l'environnement. Elles sont soumises à des autorisations préfectorales et administratives qui ont engendré des retards dans la conduite des chantiers.

Les maîtres d'ouvrage sollicitent la prolongation du délai de validité des subventions jusqu'au 31/12/2014.

Le montant du solde de subventions à proroger se monte pour les trois opérations à **39 858 €**.

Le Conseil Général ayant souhaité reporter le vote du Budget Primitif au mois de mars 2014, au regard de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération de notre assemblée du 5 décembre 2013 (CG-2013-5-1-1) autorisant l'exécution anticipée du budget et au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- De proroger le délai de validité des opérations figurant au tableau ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- D'autoriser le paiement du solde des subventions aux syndicats mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges, au Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon, et enfin au syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace, dans la limite des montants figurant au tableau ci-dessus, jusqu'au 31 décembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u', 't', and 'n' written below the vertical line.

Charles BUTTNER